

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1477

13 juin 2012

SOMMAIRE

European Direct Property Fund	70888	Intégrale Luxembourg S.A.	70892
Goodison Holding S.A.	70850	Interactive Data Luxembourg Holding S.à r.l.	70882
Goodison S.à r.l. SPF	70850	Interactive Data Luxembourg Management S.à r.l.	70882
Great Star Financial Company SA	70850	Invenergy Wind Europe III S.à r.l.	70884
Gresham Holding S.A.	70850	Invenergy Wind Europe II S.à r.l.	70884
Happy Family I S.C.A.	70851	Invenergy Wind Europe I S. à r.l.	70884
Happy Family S.à r.l.	70852	Investec GLL Fund Management Company S.A.	70885
Helios Europe S.à r.l.	70854	ISI Luxco 2 Manager	70896
Héraclès S.A.	70851	ISKANDER Luxembourg S.A.	70896
Himachal S.A.	70852	I.S.T. Internationale Spedition und Transport S.A. SPF	70881
Himachal S.A.	70853	Kaltchuga Fund	70883
Horizonte S.à r.l.	70853	LuxCo 92 S.à r.l.	70886
Hospitality Resort International S.A.	70852	Microsoft MOPR Holdings Luxembourg S.à r.l.	70860
HPI	70858	Oramak S.à r.l.	70850
HSBC Fund Services (Luxembourg) S.A.	70852	Orion I S.à r.l.	70859
H.T.L.C. s.à r.l. (High Tech Luxembourg Company s.à r.l.)	70851	Stanley Primus	70872
Icon 2 S.à r.l.	70893	Tishman Speyer Caffamacherreihe Holdings S.à.r.l.	70871
Ideal Standard International Manager	70882	Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l.	70886
IK Investment Partners S.à r.l.	70885	Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l.	70892
Immobilière Agath S.A.	70882	Twelve Franklinia S.à r.l.	70874
Immobilière Contern S.A.	70885	Vega MCCV S.à r.l.	70883
Immobilière de Kockelscheuer S.A.	70886	W&P S.A.	70896
Immogroup S.A.	70892		
Immo Grund Invest S.A.	70851		
Industri Kapital Luxembourg S.à r.l.	70885		
Ingenico Investment Luxembourg S.A.	70853		
ING Luxembourg	70853		
InPro Licensing S.à r.l.	70885		
Intégrale Luxembourg S.A.	70885		

Oramak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 143.560.

—
Monsieur Pierre Metzler, agissant en tant qu'associé unique de la Société, a, en date du 15 mai 2012, modifié la composition du conseil de gérance de la Société comme suit:

- M. Pierre Metzler, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en tant que gérant ayant un pouvoir de signature A;

- Mme. Eva Monica Kalawski, née à Worcester, Massachusetts (Etats-Unis), le 23 mai 1955, résidant au 939, 20th Street, #4, 90403 Santa Monica, California (Etats-Unis), en tant que gérant ayant un pouvoir de signature B;

- M. Ian Michael Stuart Downie, né à Hong-Kong (Chine), le 28 janvier 1949, résidant à Beech Hill, Easton, Winchester, Hampshire, S050 7HP, Royaume-Uni, en tant que gérant ayant un pouvoir de signature B.

Les trois gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Monsieur Pierre Metzler, agissant en tant qu'associé unique de la Société, a décidé, en date du 15 mai 2012, de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante:

69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012057825/22.

(120080632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

**Goodison S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Goodison Holding S.A.).**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 84.488.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2012.

Référence de publication: 2012054447/10.

(120075962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Great Star Financial Company SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 81.365.

—
Il convient de rayer Mr Jean Steffen en tant que Administrateur de la Société suite à sa démission en date et avec effet le 10 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2012.

Référence de publication: 2012054448/11.

(120076700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Gresham Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 69.833.

—
Les comptes annuels au 30.09.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012054449/9.

(120076698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

H.T.L.C. s.à r.l. (High Tech Luxembourg Company s.à r.l.), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 160.139.

EXTRAIT

En date du 31 Avril 2012, le gérant unique a pris la décision suivante:

1. Démission de Monsieur Pierre BOUSSEMAERE domicilié au 17, Rue des Alliés B-6972 Aix sur Cloie de son poste de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 31 Avril 2012.

Pierre BOUSSEMAERE

Gérant Unique

Référence de publication: 2012054450/15.

(120076699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Immo Grund Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.510.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012054480/9.

(120076446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Héraclès S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 81.945.

Conformément aux statuts et à la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration a procédé en date du 2 avril 2012 à la revente des 700 actions propres de catégorie A de la société quelle avait acquise le 7 avril 2011.

A ce jour, la société ne détient plus d'actions propres.

Luxembourg, le 02.04.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HERACLES S.A

Un mandataire

Référence de publication: 2012054451/14.

(120076399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Happy Family I S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 151.121.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du Gérant unique prise en date du 3 mai 2012 que le siège social de la Société actuellement situé au 6 Place de Nancy L-2212 Luxembourg est transféré à l'adresse suivante:

8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet au 8 mai 2012.

Par conséquent, HAPPY FAMILY S.à r.l., Associé Gérant Commandité de la Société, a pour adresse:

8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet au 8 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012054452/14.

(120076142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Hospitality Resort International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 150.401.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 08.05.2012

Les actionnaires de la société HOSPITALITY RESORT INTERNATIONAL S.A. réunis le 08.05.2012 au siège social, ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Révocation de Monsieur Misholi BOAZ, de son poste d'administrateur.
2. Révocation de Monsieur Joseph SALIAH, de son poste d'administrateur.

Fait à Luxembourg, le 08.05.2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012054454/15.

(120075866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Himachal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 139.258.

—
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Je tiens à vous faire part de ma décision de renoncer, avec effet immédiat au mandat d'administrateur qui m'avait été confié au sein de votre société.

Luxembourg, le 03 mai 2012.

Jacques RECKINGER.

Référence de publication: 2012054460/11.

(120076384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

HSBC Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 26.760.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012054466/11.

(120076731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Happy Family S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 149.190.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du Conseil de Gérance prise en date du 3 mai 2012 que le siège social de la Société actuellement situé au 6 Place de Nancy L-2212 Luxembourg est transféré à l'adresse suivante:

8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet au 8 mai 2012.

Par conséquent, M. Franz Bondy, gérant de la Société a pour adresse professionnelle:

8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet au 8 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012054456/14.

(120076139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Himachal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 139.258.

—
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX ACTIONNAIRES

Par la présente, nous tenons à vous faire part de notre décision de démissionner, avec effet à ce jour, au mandat de Commissaire aux Comptes qui nous a été confié au sein de votre société.

Luxembourg, le 03 mai 2012.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012054461/12.

(120076384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Horizonte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 89.443.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 08 mai 2012 à 15h00

a été nommé gérant unique Monsieur Cornelis ARNOLD, né le 10 mars 1959 à Hengelo, Pays-Bas, demeurant à Kempen 63, NL-2036 EK Haarlem, Pays-Bas,

à effet rétroactif du 1^{er} janvier 2012

en remplacement de Jan Herman VAN LEUVENHEIM.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 09 mai 2012.

HORIZONTE SARL

Cornelis ARNOLD

Gérant unique

Référence de publication: 2012054463/19.

(120075729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

ING Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 6.041.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012054485/9.

(120075940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Ingenico Investment Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 116.512.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 mai 2012 à 14h00 à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de l'Administrateur Unique de:

Jean-Marc THIENPONT, 28/32, Boulevard de Grenelle, F-75015 Paris

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de:

UNCOS, 91, rue Cents, L-1319 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour copie conforme
Jean-Marc THIENPONT
Administrateur Unique

Référence de publication: 2012054486/19.

(120076666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Helios Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.347.

—
In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of April,
before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mansford Helios LP, a limited partnership, incorporated and existing under the laws of England, registered with Trade and Company Register of England & Wales, under the number LP13835, and having its registered Office at 15 Bury Walk, London, SW3 6QD, England, duly represented by its general partner Mansford Helios GP Ltd, a limited company, incorporated and existing under the laws of England, registered with Trade and Company Register of England & Wales, under the number LP 13835, and having its registered Office at 15 Bury Walk, London, SW3 6QD, England, (the "Shareholder")

Hereby represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed by the proxyholder acting on behalf of the Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholder appear in its capacity as shareholder of Hélios Europe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152347 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, of 30 March 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 12 May 2010 under number 1008, page number 48362 (the "Articles").

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Shareholder hold all the shares in the share capital of the Company;

II. the Agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the nominal share capital of the Company by an amount of EUR 25,000.- , in order to bring the nominal share capital from its present amount of EUR 12,500.- divided into:

- a. 1,250 Class A units,
- b. 1,250 Class B units,
- c. 1,250 Class C units,
- d. 1,250 Class D units,
- e. 1,250 Class E units,
- f. 1,250 Class F units,
- g. 1,250 Class G units,
- h. 1,250 Class H units,
- i. 1,250 Class I units, and
- j. 1,250 Class J units;

each share with a nominal value of EUR 1.- to an amount of EUR 37,500 by way of the creation and issuance of 25,000 shares of the Company with a nominal value of EUR 1.- each, to be allocated as follows:

- a. 26,250.- Class A units, ,
- b. 1,250 Class B units,
- c. 1,250 Class C units,
- d. 1,250 Class D units,
- e. 1,250 Class E units,
- f. 1,250 Class F units,
- g. 1,250 Class G units,
- h. 1,250 Class H units,
- i. 1,250 Class I units, and

j. 1,250 Class J units;

2. Subscription to and payment by the Shareholder of the share capital increase specified under item 1. above by way of the contribution in cash in an amount of EUR 25,000.-;

3. Subsequent amendment of the article 5 of the articles of association of the Company;

4. Miscellaneous.

The Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

5. The Shareholders resolve to increase the nominal share capital of the Company by an amount of EUR 25,000.-, in order to bring the nominal share capital from its present amount of EUR 12,500.- divided into:

- a. 1,250 Class A units,
- b. 1,250 Class B units,
- c. 1,250 Class C units,
- d. 1,250 Class D units,
- e. 1,250 Class E units,
- f. 1,250 Class F units,
- g. 1,250 Class G units,
- h. 1,250 Class H units,
- i. 1,250 Class I units, and
- j. 1,250 Class J units;

each share with a nominal value of EUR 1.- to an amount of EUR 37,500 by way of the creation and issuance of 25,000 shares of the Company with a nominal value of EUR 1.- each, to be allocated as follows:

- a. 26,250.- Class A units, ,
- b. 1,250 Class B units,
- c. 1,250 Class C units,
- d. 1,250 Class D units,
- e. 1,250 Class E units,
- f. 1,250 Class F units,
- g. 1,250 Class G units,
- h. 1,250 Class H units,
- i. 1,250 Class I units, and
- a. 1,250 Class J units (all together the "New Shares");

Second resolution

The Shareholder accepts the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Proxyholder, acting in the name and on behalf of Mansford Helios LP, declares that Mansford Helios LP:

- (i) Subscribes to the increase of the share capital of the Company; and
- (ii) fully pay up such New Shares by way of the contribution in cash in an amount of EUR 25,000.- (the "Contribution in Cash").

The Contribution in Cash is to be allocated to the nominal share capital account of the Company;

The aggregate amount of the Contribution in Cash is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of blocking certificate issued by RBS Global Banking (Luxembourg) S.A., confirming the availability of the subscription amount on a bank account.

Third resolution

The Shareholder resolves to amend the article 5 paragraph one of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital - Units.

5.1 The issued corporate capital is set at EUR 37,500.- divided into:

- a. 26,250.- Class A units, ,
- b. 1,250 Class B units,
- c. 1,250 Class C units,
- d. 1,250 Class D units,

- e. 1,250 Class E units,
- f. 1,250 Class F units,
- g. 1,250 Class G units,
- h. 1,250 Class H units,
- i. 1,250 Class I units, and
- j. 1,250 Class J units

each unit with a nominal value of EUR 1.- and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation and all fully paid up.”

Fourth resolution

The Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.

Estimate - Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit avril.

par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch/Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

Mansford Helios LP, une société en nom collectif, constituée et organisée sous les lois d'Angleterre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP13835 et ayant son siège social à 15 Bury Walk, Londres, SN36QD, Angleterre,

dûment représenté par son associé commandité Mansford Helios GP Ltd, constituée et organisée sous les lois d'Angleterre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP 13835, et ayant son siège social à 15 Bury Walk, Londres, SN36QD, Angleterre, (l'«Associé»).

représenté par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette en vertu de procurations données sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé comparait en sa qualité d'associé de Hélios Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152347 (la «Société»), constituée suite à un acte de Maître Edward Delosch, notaire résidant alors à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 30 mars 2010, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 mai 2010 n°1008, page 48362 (les «Statuts»).

L'Associé, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- l'Associé détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II.- l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 25.000,- afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- représenté par 12.500 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune et réparties comme suit:

- a. 1.250 parts sociales de la catégorie A,
- b. 1.250 parts sociales de la catégorie B,
- c. 1.250 parts sociales de la catégorie C,
- d. 1.250 parts sociales de la catégorie D,
- e. 1.250 parts sociales de la catégorie E,
- f. 1.250 parts sociales de la catégorie F,
- g. 1.250 parts sociales de la catégorie G,

- h. 1.250 parts sociales de la catégorie H,
 - i. 1.250 parts sociales de la catégorie I, and
 - j. 1.250 parts sociales de la catégorie J;
- à un montant de EUR 37.500,- par voie de l'émission et la création de 25.000 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- chacune, et réparties comme suit:
- a. 26.250 parts sociales de la catégorie A,
 - b. 1.250 parts sociales de la catégorie B,
 - c. 1.250 parts sociales de la catégorie C,
 - d. 1.250 parts sociales de la catégorie D,
 - e. 1.250 parts sociales de la catégorie E,
 - f. 1.250 parts sociales de la catégorie F,
 - g. 1.250 parts sociales de la catégorie G,
 - h. 1.250 parts sociales de la catégorie H,
 - i. 1.250 parts sociales de la catégorie I, and
 - j. 1.250 parts sociales de la catégorie J;
2. Souscription à l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par l'apport de la part de l'Associé d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 25.000,-;
3. Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société;
4. Divers.
- L'Associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 25.000 afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- représenté par 12.500 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- chacune et réparties comme suit:

- a. 1.250 parts sociales de la catégorie A,
 - b. 1.250 parts sociales de la catégorie B,
 - c. 1.250 parts sociales de la catégorie C,
 - d. 1.250 parts sociales de la catégorie D,
 - e. 1.250 parts sociales de la catégorie E,
 - f. 1.250 parts sociales de la catégorie F,
 - g. 1.250 parts sociales de la catégorie G,
 - h. 1.250 parts sociales de la catégorie H,
 - i. 1.250 parts sociales de la catégorie I, and
 - j. 1.250 parts sociales de la catégorie J;
- à un montant de EUR 37.500 par voie de l'émission et la création de 25.000 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- chacune, et réparties comme suit:
- a. 26.250 parts sociales de la catégorie A,
 - b. 1.250 parts sociales de la catégorie B,
 - c. 1.250 parts sociales de la catégorie C,
 - d. 1.250 parts sociales de la catégorie D,
 - e. 1.250 parts sociales de la catégorie E,
 - f. 1.250 parts sociales de la catégorie F,
 - g. 1.250 parts sociales de la catégorie G,
 - h. 1.250 parts sociales de la catégorie H,
 - i. 1.250 parts sociales de la catégorie I, and
 - j. 1.250 parts sociales de la catégorie J (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Deuxième résolution

L'Associé décide d'approuver la souscription de l'augmentation de capital et sa libération de la manière suivante:

Intervention – Souscription - Libération

Le mandataire agissant au nom et pour le compte de Mansford Helios LP, déclare que Mansford Helios LP:

- i. souscrit à l'augmentation du capital social de la Société; et

ii. libère les Nouvelles Parts Sociales par le biais d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 25.000,- (l'«Apport en Numéraire»).

L'Apport en Numéraire de EUR 25.000 sera attribué au compte nominal du capital social de la Société; et

Le montant de l'Apport en Numéraire est à l'entière disponibilité de la Société, comme en atteste le certificat de blocage remis au notaire instrumentaire et émis par RBS Global Banking (Luxembourg) S.A., ledit certificat confirmant la disponibilité du montant de souscription sur un compte bancaire.

Troisième résolution

L'Associé décide de modifier l'article 5 paragraphe un des Statuts en vue de refléter la précédente résolution, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à EUR 37.500,- représenté par:

- a. 26.250 parts sociales de la catégorie A,
- b. 1.250 parts sociales de la catégorie B,
- c. 1.250 parts sociales de la catégorie C,
- d. 1.250 parts sociales de la catégorie D,
- e. 1.250 parts sociales de la catégorie E,
- f. 1.250 parts sociales de la catégorie F,
- g. 1.250 parts sociales de la catégorie G,
- h. 1.250 parts sociales de la catégorie H,
- i. 1.250 parts sociales de la catégorie I, et
- j. 1.250 parts sociales de la catégorie J,

avec une valeur nominale de EUR 1,- chacune, avec tous les droits et obligations tels que déterminés par les présents statuts et toutes entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'Associé décide de modifier les livres et registres de la Société, afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à n'importe quel gérant de la Société et/ou à n'importe quel employé de chez Vistra (Luxembourg) S.à r.l., afin de procéder individuellement et pour le compte de la Société aux enregistrements des changements ci-dessus dans les registres de la Société correspondants.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 avril 2012. Relation: EAC/2012/5460. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012057693/248.

(120081248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

HPI, Société Anonyme.

Siège social: L-8088 Bertrange, 9, Domaine des Ormilles.

R.C.S. Luxembourg B 112.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012054465/10.

(120074816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Orion I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen.

R.C.S. Luxembourg B 123.625.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-six mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "HOLDING AKEMIS S.à r.l.", avec siège social à L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123.447, dûment représentée par son gérant unique Monsieur Aymeric KEMPF, gérant de sociétés, né à Jarny (F) le 4 octobre 1969, demeurant actuellement à F-57950 Montigny-les-Metz, 23, rue Charles de Gaulle, lui-même ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui substituée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée "Orion I S.à r.l.", avec siège social à L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123.625, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, le 3 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 412 du 20 mars 2007. Les statuts ont été modifiés constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, le 28 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 550 du 13 mars 2009.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500, EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

3.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

5.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet au 31 décembre 2011.

6.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, désigne Monsieur Aymeric KEMPF, gérant de sociétés, né à Jarny (F) le 4 octobre 1969, demeurant actuellement à F-57950 Montigny-les-Metz, 23, rue Charles de Gaulle, comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

7.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

8.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

9.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

10.- Que décharge est donnée au gérant de la Société.

11.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 800,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mars 2012. Relation GRE/2012/1120. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012054604/56.

(120076275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Microsoft MOPR Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 168.610.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of April.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Microsoft MOPR Coöperatief U.A., a company governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands, registered with the Dutch trade register of the Chamber of Commerce for Amsterdam, the Netherlands, under number 53866169 represented by Caroline Taudière, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Washington (USA) on 10 April 2012; such proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Microsoft MOPR Holdings Luxembourg S.à r.l.”

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may invest in, acquire through contributions, firm purchases, options or in any other way, manage, develop and hold patents, copyrights, trademarks, licenses and any other form of intellectual property rights, to license the right to use them, to sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management and development of intellectual property rights.

The Company may also invest in, acquire, manage and dispose of real estate or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) divided into twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of one dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of Civil Rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. - Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any of the Managers.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held whenever necessary and at least once a year in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of all the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In a situation in which all of the Managers of the Company are not physically present in Luxembourg for any meeting of the Managers (including those which may be held by conference call, videoconference or any other similar means of communication, as described in more detail above), the following formalities shall be observed for all of such meetings:

(i) For a meeting held by conference call, videoconference or other similar means of communication, the call shall be initiated by a Class A Manager who is physically present in Luxembourg;

(ii) The agenda for the Board of Managers meeting is circulated to all Managers with the notice of the meeting as provided by this Section 12;

(iii) The Board of Managers meeting shall be chaired by a Class A Manager that is physically present in Luxembourg; and

(iv) Each Class B Manager shall give a proxy for the Board of Managers meeting to a Class A Manager, that is physically present in Luxembourg, if such Class B Manager shall not be present for the Board of Managers meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by any of the Managers.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more supervisory auditors who need not be shareholders themselves.

The supervisory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the second Tuesday of December at 3.00 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. - Financial Year, Financial Statements, Distribution of Profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of July and ends on the last day of June of the following year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	Subscribed Capital	Number of Shares	Amount paid-in
Microsoft MOPR Cooperatief U.A.	USD 25,000.-	25,000	USD 25,000.-
TOTAL:	USD 25,000.-	25,000	USD 25,000.

The amount of Twenty-Five Thousand United States Dollars (USD 25,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of June of 2012.

Shareholders' Resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following Class A and Class B Managers for an unlimited duration:

- Class A Manager - Mr Thierry Fromes, business executive, born on 20 February 1965 in Luxembourg, with professional address at with professional address at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Class B Manager - Mr Benjamin Owen Orndorff, lawyer, born on 7 September 1971 in Fort Benning in the state of Georgia (USA), with professional address at One Microsoft Way, Redmond WA 98052, USA; and
- Class B Manager - Mr Keith Ranger Dolliver, lawyer, born on 12 January 1963, in Washington (USA), with professional address at 5580, 179th Avenue SE, Bellevue WA 98006, USA.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed, together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Microsoft MOPR Coöperatief U.A., une société régie par le droit des Pays-Bas, ayant son siège social au 165 Naritaweg, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas, et immatriculée au registre de commerce néerlandais de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 53866169 représenté par Caroline Taudière, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Washington (USA), le 10 avril 2012; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts d'une société à responsabilité limitée qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Microsoft MOPR Holdings Luxembourg S.à r.l.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut investir, acquérir par contribution, acquisition d'entreprises, prise d'option ou toute autre manière gérer, développer et maintenir des brevets, copyrights, marques, licences et toute autre forme de droits de propriété intellectuelle, d'accorder une licence ou le droit de les utiliser, de les vendre ou d'en disposer, en tout ou en partie, selon les considérations que la Société jugera convenables, et de sous-traiter la gestion et le développement des droits de propriété intellectuelle.

La Société peut également investir dans, acquérir, gérer et aliéner des immobiliers ou tout autre bien meuble ou immeubles de toute nature ou forme.

La Société peut emprunter n'importe quel type ou forme d'obligations privées émises, des notes ou tout autre instruments de dette ainsi que des bons de souscription ou d'autres droits de souscription de parts sociales.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à vingt-cinq mille US dollars (USD 25.000,-) divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un US dollar (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des Droits Civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des associés, aux réviseurs d'entreprise indépendants ou aux commissaires aux comptes relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chacun des Gérants.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront chaque fois que nécessaire et au moins une fois par an dans la ville de Luxembourg ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si tous les Gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix de chaque catégorie de Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Dans une situation dans laquelle tous les Gérants de la Société ne sont pas physiquement présents à Luxembourg pour une réunion des Gérants (y compris celles qui peuvent être tenues par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire, tel que décrit plus en détails ci-dessus), les formalités suivantes doivent être observées pour de telles réunions:

(i) pour une réunion tenue par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire, la conférence doit être initiée par un Gérant de catégorie A qui est physiquement présent à Luxembourg;

(ii) l'ordre du jour de la réunion du Conseil de Gérance est transmise à tous les Gérants avec la convocation tel que stipulé dans cette Section 12;

(iii) la réunion du Conseil de Gérance doit être présidée par un Gérant de catégorie A qui est physiquement présent à Luxembourg;

(iv) chaque Gérant de catégorie B qui ne peut être présent pour la réunion du Conseil de Gérance doit donner une procuration pour la réunion du Conseil de Gérance à un Gérant de catégorie A qui est physiquement présent à Luxembourg.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par chacun des Gérants.

Art. 14. Frais de Gestion et Dépenses. Sous réserve d'approbation par l'associé(s), le(s) gérant(s) peut recevoir une commission de gestion en ce qui concerne l'exécution de la gestion de la Société et peut, en outre, se faire rembourser tous autres frais engendrés par rapport à la gestion ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent

être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou par consentement mutuel.

Chapitre IV. Des Associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales Annuelles. L'Assemblée Générale Annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra le deuxième mardi du mois de décembre à 15 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé, afin de le représenter à une assemblée générale des associés.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice Social, Comptes Annuels, Distribution des Bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de juillet et s'achève le dernier jour de juin de l'année suivante.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze (15) jours calendrier qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts	Montant libéré
Microsoft MOPR Cooperatief U.A.	USD 25.000,-	25.000	USD 25.000,-
TOTAL:	USD 25.000,-	25.000	USD 25.000,-

Le montant de vingt-cinq mille US dollars (USD 25.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1,100.-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour du mois de juin 2012.

*Assemblée Générale Extraordinaire
Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 2329, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants de catégorie A et de catégorie B pour une période indéterminée:

- Gérant de catégorie A - M. Thierry Fromes, administrateur de sociétés, né le 20 février 1965 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- Gérant de catégorie B - M. Benjamin Owen Orndorff, juriste, né le 7 septembre 1971 à Fort Benning dans l'Etat de Géorgie (USA), avec adresse professionnelle à One Microsoft Way, Redmond WA 98052, USA; et
- Gérant de catégorie B - M. Keith Ranger Dolliver, juriste, né le 12 janvier 1963 à Washington (USA), avec adresse professionnelle à 5580, 179th Avenue SE, Bellevue WA 98006, USA.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Taudière, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 30 avril 2012. Relation: DIE/2012/5118. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 avril 2012.

Référence de publication: 2012053379/630.

(120074863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Tishman Speyer Caffamacherreihe Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.233.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mai 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012054715/18.

(120075903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Stanley Primus, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.790.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty eighth day of the month of March.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) Stanley Holdco S.C.A., a corporate partnership limited by shares (Société en commandite par actions), having its registered office at 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under section B number 150664 hereby represented by Clarissa Steland, private employee, residing professionally at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal, (the "Sole Shareholder")

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares to be the Sole Shareholder of Stanley Primus, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under the number B 151790, incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 1 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company") on 16 April 2010 n° 794 page 38070. The articles of incorporation (the "Articles of Incorporation") of the Company have not been amended since that date.

III. The appearing party, represented as above mentioned, states to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1.-, so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.-to EUR 12,501.-, by the creation and issuance of 100 new shares, having a nominal value of EUR 0.01 each (the "New Shares"), with a total share premium of EUR 529,999.- (the "Share Premium");

2. Subscription for 100 New Shares by the Sole Shareholder by contribution in cash for a total amount of EUR 1, with payment in cash of the Share Premium of EUR 529,999;

3. Decision to amend article 6.1, first paragraph of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. and 2. above; and

4. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above mentioned, requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the share capital of the Company by an amount EUR 1.-, so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.-to EUR 12,501.-by the creation and issuance of 100 New Shares, to be subscribed and paid-up at nominal value, with a total share premium of EUR 529,999 having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to subscribe for 100 New Shares by a contribution in cash for an aggregate amount of EUR 1, with payment of the Share Premium by contribution in cash of EUR 529,999.

The 100 New Shares have been fully paid-up in cash at nominal value and the Share Premium has been fully paid in cash, so that the amount of EUR 530,000 is from now at the disposal of the Company, and evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVED to amend article 6.1, first paragraph of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

" **6.1. Subscribed and Paid-up share capital.** The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-) represented by one million two hundred fifty thousand and one hundred (1,250,100.-) shares (parts sociales), with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid-up (hereafter, the "Shares")."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand one hundred euro (EUR 2,100.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit mars.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Stanley Holdco S.C.A., un Société en commandite par actions, ayant son siège social au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B150664 (l'"Associé Unique"), ici représenté par Clarissa Steland, employée privé, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu données sous seing privé.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

I. La partie comparante déclare qu'elle est l'associé unique de Stanley Primus, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Maître Martine Schaeffer, résidant à Luxembourg, en date du 1 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 avril 2010 sur le n°794 page 38070, (la "Société"). Les statuts (Les "Statuts") de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

II. La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, qui reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1,-pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 à EUR 12.501,-par la création et l'émission de 100 nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (les "Nouvelles Parts Sociales") avec une prime d'émission totale de EUR 529.999,-(la "Prime d'Emission");

2. Souscription de 100 Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique, par contribution en numéraire pour un montant total de EUR 1, et paiement de la Prime d'Emission en numéraire pour un montant total de EUR 529.999,-;

3. Décision de modifier l'article 6,1 premier paragraphe, des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1. et 2. ci-dessus; et

4. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1,-pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,-à EUR 12.501,-par la création et l'émission 100 Nouvelles Parts Sociales, devant être entièrement souscrites et libérées à leur valeur nominale, avec une prime d'émission totale de EUR 529.999,-ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'Associé Unique décidant de l'augmentation de capital proposée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de souscrire à 100 Nouvelles Parts Sociales par contribution en numéraire pour un montant total de EUR 1, et paiement de la Prime d'Emission par contribution en numéraire pour un montant total de EUR 529.999,-.

Les 100 Nouvelles Parts Sociales, ont été intégralement libérées en numéraire, à leur valeur nominale, et la Prime d'Emission a été entièrement libérée par contribution en numéraire, par conséquent le montant EUR 530.000,est maintenant à la disposition de la Société, et la preuve de ce qui précède a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés DECIDENT de modifier l'article 6,1 premier paragraphe, des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501) représenté par un million deux cent cinquante un cent mille (1.250.100) parts sociales d'une valeur nominale de un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées (ci-après les "Parts Sociales")."

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la personne comparante à Luxembourg, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Steland et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2012. LAC/2012/14755. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012056642/128.

(120079170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Twelve Franklinia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.605.

— STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the third day of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The founder is here represented by Mr. Régis Galiotto, private employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following bylaws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Twelve Franklinia S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other

company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, by the sole signature of any of the managers in the case of a board of managers, but in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) by the signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the manager(s) but, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager (including by way of representation).

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings. However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on société à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2012.
- 2) The first annually general meeting will be held in 2013.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Alter Domus Luxembourg S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

- Mrs Yannick Poos, private employee, born on 19th April 1968 in Libramont, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Mr. Franck Doineau, private employee, born on 15th August 1969 in la Guerche de Bretagne, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of any of the managers.

- 2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le troisième jour du mois d'Avril.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Fondateur ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Twelve Frankinia S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12,500 (douze mille cinq cents Euro), représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un Euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant le cas échéant, par la signature individuelle d'un seul des gérants en cas d'un conseil de gérance, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), par la signature d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement

transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales. Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Alter Domus Luxembourg S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400,-EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Yannick Poos, employée privée née le 19 Avril 1968 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
 - Monsieur Franck Doineau, employé privé né le 15 Août 1969 à la Guerche de Bretagne, France dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle d'un seul des gérants.

- 2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2012. Relation: LAC/2012/16649. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

Référence de publication: 2012053540/396.

(120074504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

I.S.T. Internationale Spedition und Transport S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrioïne Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 14.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012054468/11.

(120076019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Immobilière Agath S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, rue Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 151.027.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire en date du 04 mai 2012 à Luxembourg

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2015 comme suit:

Monsieur Thielen Marc, administrateur, avec adresse à L-9780 Wincrange, Maison 74

Monsieur Petermann Klaus, administrateur, avec adresse à A-1090 Wien, Währingerstrasse, 48

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012054481/15.

(120075692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Ideal Standard International Manager, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.072.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012054469/10.

(120076304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Interactive Data Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 157.818.

—
EXTRAIT

La Société prend acte qu'une erreur a été commise dans le nom de Monsieur Jeremy Charles Harold Finney CARVELL, gérant de catégorie B de la Société. En effet, son prénom est Jeremy Charles Harold Finney et son nom est Carvell.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012054472/14.

(120076343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Interactive Data Luxembourg Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 157.837.

—
EXTRAIT

La Société prend acte qu'une erreur a été commise dans le nom de Monsieur Jeremy Charles Harold Finney CARVELL, gérant de catégorie B de la Société. En effet, son prénom est Jeremy Charles Harold Finney et son nom est Carvell.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012054473/14.

(120076342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Kaltchuga Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 123.323.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire le 9 mai 2012

Il est décidé:

- de réélire Messieurs Bernard LOZE et Jacques DE GROOTE, résidant tous deux professionnellement au 8-10 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg et Stéphane RIES et Serge D'ORAZIO, résidant tous deux professionnellement au 43, Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg en tant qu'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013
- de réélire DELOITTE S.à.r.l. en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013

Certifié conforme et sincère

Pour KALTCHUGA FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012054507/16.

(120075922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Vega MCCV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen.

R.C.S. Luxembourg B 123.645.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-six mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "HOLDING AKEMIS S.à r.l.", avec siège social à L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123.447, dûment représentée par son gérant unique Monsieur Aymeric KEMPF, gérant de sociétés, né à Jarny (F) le 4 octobre 1969, demeurant actuellement à F-57950 Montigny-les-Metz, 23, rue Charles de Gaulle, lui-même ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui substituée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée "VEGA MCCV S.à r.l.", avec siège social à L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123.645, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, le 3 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 404 du 20 mars 2007. Les statuts ont été modifiés constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, le 28 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 550 du 13 mars 2009.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500, EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

3.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

5.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet au 31 décembre 2011.

6.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, désigne Monsieur Aymeric KEMPF, gérant de sociétés, né à Jarny (F) le 4 octobre 1969, demeurant actuellement à F-57950 Montigny-les-Metz, 23, rue Charles de Gaulle, comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

7.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

8.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

9.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

10.- Que décharge est donnée au gérant de la Société.

11.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 800,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mars 2012. Relation GRE/2012/1119. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012054757/56.

(120076259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Invenergy Wind Europe I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Invenergy Wind Europe I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012054474/11.

(120076394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Invenergy Wind Europe II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Invenergy Wind Europe II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012054475/11.

(120075952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Invenergy Wind Europe III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Invenergy Wind Europe III S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012054476/11.

(120076579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Investec GLL Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1299 Luxembourg, 15, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 126.490.

Statuts coordonnés rectifiés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 08 mai 2012
L120074820

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012054477/11.

(120076217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Intégrale Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.
R.C.S. Luxembourg B 62.098.

La liste des signatures autorisées validée par le Conseil d'Administration en date du 23/03/2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012054488/10.

(120075846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

InPro Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 90.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour InPro Licensing S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012054478/11.

(120076641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

**IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Industri Kapital Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: EUR 178.168,75.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.911.

Il est à noter que l'adresse d'un associé de la Société, à savoir Mr. James Yates a changé, et est dès à présent la suivante:
36 Montague Road, GB-TW10 6JB Richmond, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012054479/13.

(120076633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Immobilière Contern S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, rue Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 151.029.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire en date du 04 mai 2012 à Luxembourg

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2015 comme suit:

Monsieur Thielen Marc, administrateur, avec adresse à L-9780 Wincrange, Maison 74

Monsieur Petermann Klaus, administrateur, avec adresse à A-1090 Wien, Währingerstrasse, 48

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012054482/15.

(120075722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Immobilière de Kockelscheuer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 152.359.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire en date du 04 mai 2012 à Luxembourg

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2017 comme suit:

Monsieur Thielen Marc, administrateur, avec adresse à L-9780 Wintrange, Maison 74

Monsieur Petermann Klaus, administrateur, avec adresse à A-1090 Wien, Währingerstrasse, 48

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012054483/15.

(120075675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.105.925,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.595.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mai 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012054716/18.

(120075876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

LuxCo 92 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.648.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of April,

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster,

There appeared:

LuxCo 89 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the RCS) under number B 142.568, having a share capital of EUR 12,500.-(the Parent),

here represented by Mr Antoine FORTIER, attorney-in-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal delivered to him.

A copy of said proxy, having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the notary to state that:

I. The Parent is the sole shareholder of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name Luxco 92 S.à r.l., having its registered office with registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, registered with the RCS under number B 143.648, having a share capital of EUR 12,500.-(the Company).

II. The Company has been incorporated on December 15, 2008 by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 84, on January 15, 2009. The articles of association of the Company have not been amended since.

III. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all entirely subscribed and fully paid in.

IV. The Parent has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company.

Resolutions

The Parent has decided, in its capacity as sole shareholder of the Company, to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect; and

(i) to assume the role of liquidator of the Company;

(ii) to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates;

(iii) as liquidator of the Company to declare (i) that the activity of the Company has ceased, (ii) that, except for administrative charges for liquidation purposes of the Company, all the known debts have been paid, (iii) that it takes over all assets, liabilities and commitments (including tax liabilities), known or unknown, of the Company, and (iv) that it undertakes to assume all outstanding liabilities (if any) of the Company and hence, the Company's liquidation can be terminated without prejudice;

(iv) consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

(v) to keep the books, documents and records of the Company during a period of five (5) years at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, Grand-Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 800,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

French translation to be provided:

L'an deux mille douze, le seizième jour du mois d'avril

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu

Luxco 89 S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 142.568, ayant un capital social de EUR 12.500,-(la Société Mère);

ici représentée par Monsieur Antoine FORTIER, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Une copie de ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La Société Mère est l'associé unique de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise existant sous la dénomination Luxco 92 S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 143.648 et ayant un capital social s'élevant à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) (la Société).

II. La Société a été constituée le 15 décembre 2008 suivant acte reçu par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 84, le 15 janvier 2009. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

III. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) divisé en cinq cent (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

IV. La Société Mère a une connaissance complète des statuts de la Société et connaît parfaitement la société financière de la Société.

Résolutions

La Société Mère a décidé, en sa qualité d'associé unique, de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat; et

- (i) d'assumer le rôle de liquidateur de la Société;
- (ii) de donner quitus aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats;
- (iii) et en tant que liquidateur déclare (i) que les activités de la Société ont cessé (ii) que, excepté les dettes contractées par la Société pour les besoins de sa liquidation, les dettes connues ont été payées, (iii) qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers (ceci incluant les engagements fiscaux), connus ou inconnus, de la Société et (iv) que la dissolution est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société;
- (iv) de ce fait, la Société est dissoute et la procédure de liquidation est achevée; et
- (v) de conserver les livres, documents et dossiers de la Société durant une période de cinq (5) ans à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, Grand-duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé à environ 800,-EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, lesdits mandataires ont signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Antoine FORTIER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 avril 2012. Relation GRE/2012/1410. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012055200/102.

(120075999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

European Direct Property Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 107.629.

L'an deux mille douze, le six avril,

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Magali Witwicki, employée privée, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé gérant-commandité de la société European Direct Property Fund, en abrégé EDP Fund, une Société d'Investissement à Capital Fixe en la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège social à L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 452 du 14 mai 2005, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 avril 2012, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution de l'Associé gérant-commandité, prise en date du 3 avril 2012;

une copie certifiée conforme de la déclaration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société est fixé à QUATRE CENT SOIXANTEQUATORZE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DIX MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 474.770.300,-) divisé en:

- SIX CENT VINGT-SEPT VIRGULE CINQUANTE-SIX (627,56) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I de Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;
- DOUZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT VIRGULE ZERO DEUX (12.377,02) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;
- DEUX MILLE HUIT CENT TRENTE-SIX VIRGULE SOIXANTEQUINZE (2.836,75) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;
- NEUF CENT TREIZE VIRGULE NEUF (913,9) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;
- TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE VIRGULE VINGT-CINQ (372,25) actions nouvelles du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;
- HUIT CENT TRENTE-QUATRE (834) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;
- CENT CINQUANTE-HUIT (158) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;
- QUINZE MILLE TROIS CENT SIX VIRGULE CINQUANTE ET UN (15.306,51) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland;
- DEUX CENT QUARANTE-HUIT (248) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe;
- HUIT (8) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe;
- QUATRE CENT SOIXANTE-QUATRE (464) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe;
- SEPT MILLE DEUX CENT NEUF (7.209) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Healthcare Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Healthcare Europe.
- SIX MILLE CENT VINGT-DEUX VIRGULE ZERO QUATRE (6.122,04) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment European Direct Property Fund -SPF 1, Catégorie I classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme SPF 1.

II.- Qu'aux termes de l'article six des statuts, le capital autorisé est fixé à DEUX MILLIARDS SIX CENT VINGT-CINQ MILLIONS D'EUROS (2.625.000.000,-EUR) et est affecté de la manière suivante:

- pour un montant de CINQ CENTS MILLIONS d'euros (500.000.000, EUR) aux Actions Offices Western Europe «I» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment EUROPEAN DIRECT PROPERTY FUND -Offices Western Europe tel que décrit dans le Prospectus;
- pour un montant de CINQ CENTS MILLIONS d'euros (500.000.000, EUR) aux Actions Offices Central Europe «I» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment EUROPEAN DIRECT PROPERTY FUND -Offices Central Europe tel que décrit dans le Prospectus;
- pour un montant de CINQ CENTS MILLIONS d'euros (500.000.000, EUR) aux Actions Retail Western and Central Europe «I» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment EUROPEAN DIRECT PROPERTY FUND -Retail Western and Central Europe tel que décrit dans le Prospectus;
- pour un montant de CINQ CENTS MILLIONS d'euros (500.000.000, EUR) aux Actions Logistics Western and Central Europe «I» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment EUROPEAN DIRECT PROPERTY FUND - Logistics Western and Central Europe tel que décrit dans le Prospectus;
- pour un montant de CINQ CENT MILLIONS d'euros (500.000.000, EUR) aux Actions Defensive Residential Luxembourg «I» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment European Direct Property Fund -Defensive Residential Luxembourg tel que décrit dans le Prospectus;»

- pour un montant de CENT VINGT-CINQ MILLIONS d'euros (125.000.000, EUR) aux Actions SPF 1 «R» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment European Direct Property Fund – SPF 1 tel que décrit dans le Prospectus.

L'Associé gérant-commandité est autorisé et mandaté pour réaliser toute augmentation de capital, en totalité ou en partie, pendant une période renouvelée de cinq ans consécutivement à la décision de l'assemblée générale des actionnaires, étant entendu que cette période de cinq ans est renouvelable à partir de la date de publication de la décision de l'assemblée générale des actionnaires. L'Associé gérant-commandité peut décider d'émettre des actions représentant la totalité ou une partie du capital autorisé et il peut accepter les souscriptions correspondant à ces actions. L'Associé gérant-commandité est par les présents Statuts autorisé et mandaté pour fixer pour chaque nouvelle émission un montant minimum de souscription. Chaque fois que l'Associé gérant-commandité aura fait acter une augmentation de capital, telle qu'autorisée, l'article 5 des Statuts de la Société sera adapté de manière à refléter le résultat de cette action. L'Associé gérant-commandité prendra ou autorisera une personne à prendre les mesures nécessaires afin de faire acter et publier cette modification conformément à la Loi. Le droit de souscription préférentiel tel que prévu par la Loi n'est accordé qu'aux Actionnaires déjà présents dans le Compartiment, possédant déjà des actions relevant des Catégories et Classes d'actions devant être émises, et non pas à l'ensemble des Actionnaires du Fonds. Ce droit de souscription préférentiel peut être supprimé par l'Associé gérant-commandité lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

III.- Que l'Associé gérant-commandité, en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article six des statuts, a réalisé une tranche de l'augmentation de capital autorisé à concurrence de TRENTE NEUF MILLIONS NEUF CENT DIX-NEUF MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 39.919.500,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DIX MILLE TROIS CENT EUROS (EUR 474.770.300,-), à celui de CINQ CENT QUATORZE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 514.689.800,-) par la création et l'émission de:

- TROIS MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT DIX-NEUF VIRGULE DOUZE (3.899,12) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment SPF 1, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme SPF 1.

- QUATRE-VINGT-DOUZE VIRGULE QUATRE-VINGT-TROIS (92,83) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment SPF 1, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme SPF 1.

IV.- Que l'Associé gérant-commandité, après avoir supprimé le droit préférentiel de souscription conformément à l'article 6 des statuts mentionné ci-avant, a accepté à la souscription des TROIS MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIXNEUF VIRGULE DOUZE (3.899,12) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale du compartiment SPF 1, Catégorie I Classe distribution:

- Stichting Bedrijfstakpensioenfondsvoor de Media PNO, une fondation de droit néerlandais, ayant son siège social à Hilversum (Pays-Bas) et ayant son principal établissement à 1406SJ Bussum, Nieuwe Spiegelstraat 18, Pays-Bas pour MILLE HUIT CENT CINQUANTE-SIX VIRGULE SOIXANTE-TREIZE (1.856,73) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment SPF 1, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme SPF 1,

- Pictet & Cie, société en commandite de droit suisse, ayant son siège social Route des Acacias 60, 1211 Genève 73, Suisse pour NEUF CENT VINGT-HUIT VIRGULE TRENTE-SIX (928,36) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment SPF 1, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme SPF 1,

- Stichting Pensioenfondsvoor Fysiotherapeuten, une fondation de droit néerlandais, ayant son siège social à Amersfoort (Pays-Bas) et ayant son principal établissement à 5017JZ Tilburg, Spoorlaan 298, Pays-Bas pour MILLE CENT QUATORZE VIRGULE ZERO TROIS (1.114,03) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment SPF 1, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme SPF 1,

et à la souscription des QUATRE-VINGT-DOUZE VIRGULE QUATRE-VINGT-TROIS (92,83) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment SPF 1, Catégorie R Classe distribution:

- Fortis Bank S.A./N.V., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à Montagne du Parc/Warandeborg 3, B-1000 Bruxelles, Belgique.

V.- Que toutes les actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs pré-mentionnés et libérées intégralement comme suit:

- Les TROIS MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF VIRGULE DOUZE (3.899,12) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale du compartiment SPF 1, Catégorie I Classe distribution, ont été libérées intégralement en numéraire par un versement sur un compte bancaire au nom de la société European Direct Property Fund effectué en date du 23 décembre 2011 pour Stichting Bedrijfstakpensioenfondsvoor de Media PNO, pour Pictet & Cie et pour Stichting Pensioenfondsvoor Fysiotherapeuten.

- Les QUATRE-VINGT-DOUZE VIRGULE QUATRE-VINGT-TROIS (92,83) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale du compartiment SPF 1, Catégorie R Classe distribution ont été libérées intégralement en numéraire par

un versement sur un compte bancaire au nom de la société European Direct Property Fund effectué en date du 23 décembre 2011 pour Fortis Bank S.A./N.V.,

de sorte que la somme de TRENTE-NEUF MILLIONS NEUF CENT DIXNEUF MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 39.919.500,-) additionnée d'une prime d'émission globale de TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT MILLE DEUX CENT CINQUANTE-CINQ EUROS ET DIX-SEPT CENTS (EUR 3.080.255,17) et d'une soulte de DEUX CENT QUARANTE-QUATRE EUROS ET QUATRE-VINGTTROIS CENTS (EUR 244,83) totalisant QUARANTE TROIS MILLIONS D'EUROS (EUR 43.000.000,-) a été mise à la libre disposition de la société preuve en ayant été rapportée au notaire.

La prime d'émission globale de TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT MILLE DEUX CENT CINQUANTE-CINQ EUROS ET DIX-SEPT CENTS (EUR 3.080.255,17) est composée comme suit:

- SEPT CENT SOIXANTE ET ONZE EUROS ET SOIXANTE ET UN CENTS (EUR 771,61) par actions sans désignation de valeur nominale du compartiment SPF 1, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme SPF 1;

- SEPT CENT SOIXANTE ET ONZE EUROS ET SOIXANTE ET UN CENTS (EUR 771,61) par actions sans désignation de valeur nominale du compartiment SPF 1, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme SPF 1;

La soulte de DEUX CENT QUARANTE-QUATRE EUROS ET QUATRE-VINGT-TROIS CENTS (EUR 244,83) est remboursable comme suit:

- VINGT ET UN EUROS ET VINGT-SEPT CENTS (EUR 21,27) au souscripteur Stichting Bedrijfstakpensioenfondsvoor de Media PNO,

- SOIXANTE ET UN EUROS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (EUR 61,69) au souscripteur Pictet & Cie,

- QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS ET QUARANTE-QUATRE CENTS (EUR 94,44) au souscripteur Stichting Pensioenfondsvoor Fysiotherapeuten,

- SOIXANTE-SEPT EUROS ET QUARANTE-TROIS CENTS (EUR 67,43) au souscripteur Fortis Bank S.A./N.V.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.**

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à CINQ CENT QUATORZE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 514.689.800,-) divisé en:

- SIX CENT VINGT-SEPT VIRGULE CINQUANTE-SIX (627,56) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I de Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

- DOUZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT VIRGULE ZERO DEUX (12.377,02) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

- DEUX MILLE HUIT CENT TRENTE-SIX VIRGULE SOIXANTEQUINZE (2.836,75) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

- NEUF CENT TREIZE VIRGULE NEUF (913,9) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

- TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE VIRGULE VINGT-CINQ (372,25) actions nouvelles du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

- HUIT CENT TRENTE-QUATRE (834) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

- CENT CINQUANTE-HUIT (158) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

- QUINZE MILLE TROIS CENT SIX VIRGULE CINQUANTE ET UN (15.306,51) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland;

- DEUX CENT QUARANTE-HUIT (248) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe;

- HUIT (8) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe;

- QUATRE CENT SOIXANTE-QUATRE (464) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe;

- SEPT MILLE DEUX CENT NEUF (7.209) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Healthcare Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Healthcare Europe;

- DIX MILLE VINGT-ET-UN VIRGULE SEIZE (10.021,16) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment European Direct Property Fund – SPF 1, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme SPF 1.

- QUATRE-VINGT-DOUZE VIRGULE QUATRE-VINGT-TROIS (92,83) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment European Direct Property Fund – SPF 1, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme SPF 1.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euros (7.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. WITWICKI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 avril 2012. Relation: LAC/2012/17050. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012054393/220.

(120076721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Immogroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 141.728.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration prise en date du 2 mai 2012 que le siège social de la Société actuellement situé au 6 Place de Nancy L-2212 Luxembourg est transféré à l'adresse suivante:

8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet au 8 mai 2012.

Par conséquent, M. Franz Bondy, administrateur de la Société, a pour adresse professionnelle:

8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet au 8 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012054484/14.

(120076143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Intégrale Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 62.098.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012054489/9.

(120076577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.391.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mai 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012054717/18.

(120075902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Icon 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 63.600.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.611.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of the month of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Ana Bramo, maître en droit, residing in Luxembourg, on behalf of ICON 1 S.A., a société anonyme having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L – 2227 Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 159612, by virtue of a proxy hereto attached, being the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of ICON 2 S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L -2227 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg of 18 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) of 1 June 2011 under number 1175, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 159611. The articles of incorporation (the “Articles”) of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Blanche Moutrier, prenamed, of 27 January 2012, published in the Mémorial of 14th March 2012 number 679.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all sixty-three million six hundred thousand (63,600,000) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

2. The items on which resolutions were to be passed are as follows:

Agenda

Amendment of the articles of incorporation of the Company (the “Articles”) as follows with an effective date as of 15th April 2012:

(A) Amendment of article 7.2 of the Articles which shall read as follows:

“ **7.2.** Appointment and removal of managers The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes in accordance with the articles of association of such shareholders. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class to which they belong.

Any manager may be removed with or without cause (ad nutum) by simple majority vote of the shares represented and voting at such general Shareholders meeting in accordance with these articles of association.”.

(B) Amendment of article 7.9 of the Articles by deleting the item 8.

(C) Insertion of a new sub-article 7.10 in article 7 of the Articles and consequential re-numbering of the following sub-articles of article 7 of the Articles. The new sub-article 7.10 shall read as follows:

“ **7.10.** Decisions upon proposal of Investor Managers, Class B Manager and Class C Manager

As long as the Company is the sole shareholder of Gruppo Coin, the directors of Gruppo Coin shall be appointed by the board of managers of the Company.

The board of managers of the Company shall appoint the directors of Gruppo Coin on the basis of a list of candidates, divided in Part A and Part B (the “List of Candidates”), and a possible list of substitutes of the directors that shall be taken from Part B of the List of Candidates (the “List of Substitutes”), to be filed by the Company with the registered seat of Gruppo Coin. The List of Candidates and the List of Substitutes shall be composed as follows:

1. the Investors Managers shall propose candidates to be indicated in Part A of the List of Candidates;

2. for as long as the board of managers of the Company is composed of a Class B Manager, the Class B Manager shall propose one candidate to be indicated in Part B of the List of Candidates and, possibly, one or more substitutes of such candidate to be included in the List of Substitutes (the candidate or substitute in office, the “GC B Director”); and

3. for as long as the board of managers of the Company is composed of a Class C Manager, the Class C Manager shall propose one candidate to be indicated in Part B of the List of Candidates and, possibly, one or more substitutes of such candidate to be included in the List of Substitutes (the candidate or substitute in office, the “GC C Director”).

For as long as the board of managers of the Company is composed of a Class B Manager, the Class B Manager shall propose the name of the individual (and its possible substitutes) to be indicated in the list to be presented for the replacement or confirmation of the GC B Director.

For as long as the board of managers of the Company is composed of a Class C Manager, the Class C Manager shall propose the name of the individual (and its possible substitutes) to be indicated in the list to be presented for the replacement or confirmation of the GC C Director.”

(D) Amendment of the definitions of “Class B Director”, “Class C Director” and “Investor Directors” in article 17 of the Articles so as to read as follows:

““Class B Manager” means the managers of the Company appointed as Class B Managers;”

““Class C Manager” means the managers of the Company appointed as Class C Managers;”

““Investor Managers” means the managers of the Company appointed as Investor Managers;”

(E) Insertion of the definitions of “GC B Director”, “GC C Director”, “Gruppo Coin”, “List of Candidates”, and of “List of Substitutes” in article 17 of the Articles, which shall read as follows:

““GC B Director” means a director of Gruppo Coin appointed as GC B Director;”

““GC C Director” means a director of Gruppo Coin appointed as GC C Director;”

““Gruppo Coin” means Gruppo Coin S.p.A.;”

““List of Candidates” means the list of candidates for the appointment of the board of directors of Gruppo Coin, to be filed in accordance with its by-laws;”

““List of Substitutes” means the list of substitutes of the directors of Gruppo Coin taken from Part B of the List of Candidates, which may be filed in accordance with its by-laws”.

After having considered the above, the Sole Shareholder resolved as follows:

Sole resolution

With an effective date as of 15th April 2012, the Sole Shareholder resolved to amend the Articles by (i) amending the article 7.2 of the Articles as stated under the item A of the agenda, (ii) deleting the item 8 of the article 7.9 of the Articles, (iii) inserting a new sub-article 7.10 in article 7 of the Articles as stated under the item C of the agenda, (iv) amending definitions of “Class B Manager”, “Class C Manager”, “Investor Managers” in article 17 of the Articles as stated under the item D of the agenda, and (v) inserting new definitions of “GC B Director”, “GC C Director”, “Gruppo Coin”, “List of Candidates” and of “List of Substitutes” in article 17 of the Articles as stated under the item E of the agenda

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille douze, le treizième jour du mois d’avril.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Ana Bramao, maître en droit, résidant à Luxembourg, pour le compte de ICON 1 S.A., une société anonyme ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L – 2227 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159612, en vertu d’une procuration ci-jointe, étant l’associé unique (l’«Associé Unique») de ICON 2 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L – 2227 Luxembourg, constituée suivant acte passé par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en date du 18 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 1^{er} juin 2011 sous le numéro 1175 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159611. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 27 janvier 2012 par acte reçu de Maître Blanche Moutrier, prénommée, publié au Mémorial du 14 mars 2012 numéro 679.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d’acter que:

1. L'Associé Unique détient l'ensemble les soixante-trois millions six cent mille (63.600.000) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur le seul point porté à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions doivent être passées sont les suivants:

Ordre du jour

Modification des statuts de la Société (les «Statuts») comme suit avec une date d'effet au 15 avril 2012:

A. Modification de l'article 7.2 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

« **7.2.** Nomination et révocation des gérants

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de classes différentes conformément aux statuts des associés. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif (ad nutum) par un vote à la majorité simple des par sociales présentes ou représentées et votant à cette assemblée générale des Associés conformément aux présents statuts.»

B. Modification de l'article 7.9 des Statuts par la suppression du point 8.

C. Insertion d'un nouveau sous-article 7.10 dans l'article 7 des Statuts, et en conséquence, modification de la numérotation des sous-articles suivants de l'article 7 des Statuts. Le nouveau sous-article 7.10 aura la teneur suivante:

« **7.10.** Décisions sur proposition de l'Investisseur Gérant, du Gérant de classe B et du Gérant de classe C

Tant que la Société demeure l'associé unique de Gruppo Coin, les administrateurs de Gruppo Coin devront être élus par le conseil de gérance de la Société. Le conseil de gérance de la Société devra nommer les administrateurs de Gruppo Coin sur base d'une liste de candidats, divisée entre la Partie A et la Partie B (la «Liste des Candidats»), et une éventuelle liste de remplaçants des administrateurs qui seront choisis parmi les candidats de la Partie B de la Liste des Candidats (la «Liste des remplaçants»), devant être enregistrée au siège social de Gruppo Coin. La Liste des Candidats et la Liste des remplaçants seront composées de la manière suivante:

1. Les Investisseurs Gérants proposeront des candidats pour la Partie A de la Liste des Candidats;

2. Tant que le conseil de gérance de la Société est composé de Gérant de Classe B, le Gérant de Classe B proposera un candidat pour la Partie B de la Liste des Candidats et, éventuellement, un ou plusieurs remplaçant de ce candidat parmi la Liste des Remplaçants (le candidat ou le remplaçant, l'«Administrateur GC B»); et

3. Tant que le conseil de gérance de la Société est composé de Gérant de Classe C, le Gérant de Classe C proposera un candidat pour la Partie B de la Liste des Candidats et, éventuellement, un ou plusieurs remplaçants de ce candidat parmi la Liste des Remplaçants (le candidat ou le remplaçant, l'«Administrateur GC C»).

Tant que le conseil de gérance de la Société est composé d'un Gérant de Classe B, le Gérant de Classe B proposera le nom de la personne (et son éventuel remplaçant) pour la liste devant être présentée pour le remplacement ou la confirmation de l'Administrateur GC B.

Tant que le conseil de gérance de la Société est composé d'un Gérant de Classe C, le Gérant de Classe C proposera le nom de la personne (et son éventuel remplaçant) pour la liste devant être présentée pour le remplacement ou la confirmation de l'Administrateur GC B.»

D. Modification des définitions de «Administrateur de Classe B», de «Administrateur de Classe C» et de «Investisseur Administrateur» au sein de l'article 17, afin qu'elles aient la teneur suivante:

««Gérant de Classe B» signifie tout gérant de la Société nommé en tant que Gérant de Classe B;»;

««Gérant de Classe C»» signifie tout gérant de la Société nommé en tant que Gérant de Classe C;»;

««Investisseur Gérant» signifie tout gérant de la Société nommé en tant qu'Investisseur Gérant;»;

E. Insertion des définitions de «Administrateur GC B», «Administrateur GC C», «Gruppo Coin», «Liste des Candidats», et de «Liste des Remplaçants» au sein de l'article 17 des Statuts, afin qu'il ait la teneur suivante:

«Administrateur GC B» signifie tout Administrateur GC B au sein de Gruppo Coin;»;

«Administrateur GC C» signifie tout Administrateur GC C au sein de Gruppo Coin;»;

«Gruppo Coin» signifie Gruppo Coin S.p.A.;»;

«liste des Candidats» signifie la liste des candidats pour la nomination du conseil d'administration de Gruppo Coin, enregistrée conformément à ses statuts;»;

«Liste des Remplaçants» signifie la liste des remplaçants des administrateurs de Gruppo Coin au sein de la Partie B de la Liste des Candidats, laquelle devra être enregistrée conformément à ses statuts;».

Après avoir considéré ce qui précède, l'Associé Unique a pris la décision suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier les Statuts avec effet au 15 avril 2012 par (i) la modification de l'article 7.2 des Statuts tel que prévu au point A de l'ordre du jour, (ii) la suppression du point 8 de l'article 7.9 des Statuts, (iii) l'insertion d'un nouveau sous-article 7.10 à l'article 7 des Statuts tel que prévu au point C de l'ordre du jour, (iv) par la modification des définitions de «Administrateur de Classe B», de «Administrateur de Classe C» et de «Investisseur Administrateur»

tel que mentionné au point D de l'ordre du jour, et (v) l'insertion des nouvelles définitions de «Administrateur GC B», de «Administrateur GC C», de «Gruppo Coin», de «Liste des Remplaçants» et de «liste des Candidats» au sein de l'article 17 des Statuts tel que mentionné au point E de l'ordre du jour.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg à la date susmentionnée.

Après avoir lu les présentes, la partie comparante signe avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAMAO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2012. Relation: LAC/2012/18567. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Référence de publication: 2012056417/168.

(120078928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

ISI Luxco 2 Manager, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.477.

Ailbhe Jennings, membre du Conseil d'administration de la société ISI Luxco 2 Manager S.A., déclare sur l'honneur avoir comme adresse professionnelle: 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Ailbhe Jennings constate également le changement d'adresse suivant:

Monsieur Steven BARNES

John Hancock Tower

200 Clarendon Street

USA - 02116 Boston

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012054493/15.

(120076297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

ISKANDER Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Adames.

R.C.S. Luxembourg B 85.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012054494/10.

(120076201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

W&P S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 167.442.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration prise en date du 2 mai 2012 que le siège social de la Société actuellement situé au 6 Place de Nancy L-2212 Luxembourg est transféré à l'adresse suivante:

8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet au 8 mai 2012.

Par conséquent, M. Franz Bondy, administrateur de la Société, a pour adresse professionnelle:

8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet au 8 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012054768/14.

(120076147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.
